

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 16
19	16	Pour : 16 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 07 septembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / MORIN / POTELENE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mrs MORICE / BEUX / PLAIS

ONT DONNE POUVOIR : Mr MORICE à Mme MESTRE
Mr BEUX à Mr JANSONNIE
Mr PLAIS à Mr BUREAU

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr REGUER

XXXXXXXXXX

Objet : Accord de principe sur la mise à disposition du presbytère et de la salle paroissiale

Mr le Maire fait part au membre du conseil que France Loire doit acquérir 2 parcelles appartenant au diocèse de Bourges pour le projet de logements. Il est demandé que la commune s'engage à assurer au diocèse la pérennité de l'usage des salles paroissiales et du presbytère.

Après discussion, le conseil Municipal

s'engage à assurer au diocèse la pérennité de l'usage des salles paroissiales et du presbytère.

Autorise le maire à signer les documents qui découle de cette affaire.

ANNULE et REMPLACE la précédente ayant le même objet du 08.06.2022

Voté à l'unanimité

Mr Yvan REGUER,
Secrétaire



Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

